

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

---=o0o=---

ARRONDISSEMENT DE RENNES

---=o0o=---

Mairie de SAINT SYMPHORIEN - 35630

---=o0o=---

DATE DE CONVOCATION : 13/07/2016

DATE D’AFFICHAGE : 13/07/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L’an deux mil seize, le vingt-deux juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard LEBRETON, Maire.

Etaient présents : Mesdames GAUTIER, GORJU, REHAULT, ROUÉ et TOURENNE. Messieurs GALLEE, HAMADY, HILLIARD, POLET et ROGER.

Absents excusés : Monsieur DESMIDT Yves qui a donné pouvoir à Monsieur LEBRETON Bernard. Madame KHODAH PANAH Rezvan qui a donné pouvoir à Madame TOURENNE Rachel. Madame HAMEL Cécile qui a donné pouvoir à Madame ROUÉ Valérie.

Absent : Monsieur BEAUCÉ Dominique.

Madame ROUÉ Valérie a été élue secrétaire de séance.

OBJET N° 1.07/2016 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 23 JUIN 2016

Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du 23 juin 2016.

OBJET N° 2.07/2016 : ENCAISSEMENT CHEQUE

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu’un potelet gris a été cassé par un employé de la Société de transport AGENEAU de SAINT BARTHELEMY D’ANJOU (Maine et Loire). Un chèque d’un montant de 65,00 € a été reçu en mairie.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte l’encaissement d’un chèque d’un montant de 65,00 € pour le remboursement du potelet et dit que la recette sera imputée au compte 7788 – produits exceptionnels divers du budget de la commune.

OBJET N° 3.07/2016 : ENCAISSEMENT CHEQUE FAMILLES RURALE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à l’assemblée générale de l’Association FAMILLES RURALES HEDE – TINTENIAC en date du 20 avril 2016, il a été décidé de reverser aux communes une partie du résultat excédentaire de plus de 5 % des produits d’exploitation. Ce différentiel est calculé au prorata de la subvention pour chaque commune. Le reversement pour la commune s’élève à 148,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte l’encaissement d’un chèque d’un montant de 148,00 € de l’Association FAMILLE RURALE HEDE - TINTENIAC et dit que la recette sera imputée au compte 7788 – produits exceptionnels divers du budget de la commune.

**OBJET N° 4.07/2016 : AVIS SUR L’ARRÊTE PREFECTORAL PORTANT PROJET D’EXTENSION DE
PERIMETRE DU VAL D’ILLE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur le Préfet a pris un arrêté préfectoral du 14 juin 2016 portant projet d’extension de périmètre de la Communauté de Communes du Val d’Ille étendu aux communes d’Andouillé Neuville, Aubigné, Feins, Gahard, Mouazé, Montreuil sur Ille, Saint Aubin d’Aubigné, Sens de Bretagne, Vieux Vy sur Couesnon.

La commune de Mouazé a été réintroduite dans ce périmètre.

Suite à la notification de cet arrêté, les collectivités intéressées (19 communes + Communauté de Communes du Val d’Ille) disposent de 75 jours pour délibérer, à défaut, l’avis est réputé favorable.

Vu la loi n° 2015 – 991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment les articles 33 et 35,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mars 2016 portant Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) d'Ille et Vilaine,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 juin 2016 rapportant l'arrêté préfectoral du 31 mai 2016 portant projet de périmètre de la Communauté de Communes du Val d'Ille étendu aux communes d'Andouillé Neuville, Aubigné, Feins, Gahard, Montreuil sur Ille, Saint Aubin d'Aubigné, Sens de Bretagne, Vieux Vy sur Couesnon,

Vu l'avis favorable de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) du 13 juin 2016 concernant l'extension de la Communauté de Communes du Val d'Ille aux communes d'Andouillé Neuville, Aubigné, Feins, Gahard, Montreuil sur Ille, Saint Aubin d'Aubigné, Sens de Bretagne, Vieux Vy sur Couesnon ainsi que la commune de Mouazé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'oppose à la décision prise par Monsieur le Préfet dans le cadre de l'arrêté préfectoral du 14 juin 2016 portant projet d'extension de périmètre de la Communauté de Communes du Val d'Ille étendu aux communes d'Andouillé Neuville, Aubigné, Feins, Gahard, Mouazé, Montreuil sur Ille, Saint Aubin d'Aubigné, Sens de Bretagne, Vieux Vy sur Couesnon.

OBJET N° 5.07/2016 : DEVIS GEOMETRE REGULARISATION CHEMIN LA GREMILLERE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération n° 10.12/2012 en date du 14 décembre 2012, il a été convenu de finaliser cette régularisation. Un devis a été demandé à Madame GOGUET Pascale – Géomètre expert de LA MEZIERE, pour un montant de 690,00 € TTC. Le montant de ce devis est divisé par deux, la part de la commune s'élève donc à 345,00 € TTC, l'autre moitié étant à la charge de Monsieur TESSIER Jean-Yves concerné par cette régularisation.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce devis d'un montant de 345,00 € TTC et dit que la dépense sera imputée en section d'investissement au compte 2111 – Opération 18 – Réserves foncières.

OBJET N° 6.07/2016 : DEVIS BANDES RUGUEUSES VOIE COMMUNALE N° 7

Cet objet sera reporté ultérieurement.

OBJET N° 7.07/2016 : AVENANT N° 1 – MARCHÉ PROGRAMME ENTRETIEN ET REPARATION VOIRIE 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que suite à la réfection de la Voie Communale n° 7 par la Société EUROVIA de BRUZ, un supplément de fournitures a été nécessaire pour le calage des accotements. Il convient donc de modifier le marché de travaux initial dont le montant est de 21 765,25 € HT, soit 26 118,30 € TTC par un avenant d'un montant de 2 926,06 € HT soit 3 511,27 € TTC, portant le marché à 24 691,31 € HT 29 629,57 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cet avenant d'un montant de 2 926,06 € HT, soit 3 511,27 € TTC ; dit que la dépense sera imputée en section d'investissement au compte 2151 – Opération 19 – Voirie et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

OBJET N° 8.07/2016 : SOLLICITATION D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ILLE POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE 2016 ET ACQUISITION D'UN COLUMBARIUM

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 12.04/2015 du 10 avril 2015, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition d'un columbarium dans le cimetière pour un montant de 4 900,00 € (pas d'application de TVA : DB 3 A-121 n° 100 et 101, 20 octobre 1999) et que, par délibérations n° 4.06/2016 du 23 juin 2016 et n° 7.07/2016 du 22/07/2016 le Conseil Municipal a approuvé le marché de travaux concernant l'entretien et la réparation de la voirie communale programme 2016 ainsi que l'avenant n° 1 pour un montant total de 24 691,31 € HT.

Le plan de financement de ces opérations est le suivant : 29 591,31 € en autofinancement.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assuré, hors subventions, par la commune, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, sollicite un fonds de concours de 21 300,91 € auprès de la Communauté de Communes du Val d'Ille et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout acte afférant à cette demande.

OBJET N° 9.07/2016 : COORDONNATEUR COMMUNAL RECENSEMENT 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement des habitants de la commune va être réalisé en 2017, il débutera le 19 janvier 2017 et se terminera le 18 février 2017. A cet effet, il convient de nommer un coordonnateur communal qui sera l'interlocuteur de l'Insee pendant la campagne de recensement à venir. Il est essentiellement responsable de vérifier la liste des communautés présentes sur le territoire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer Madame GAUTIER Laure.

Séance levée à 21 h 30.